

**CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE DE TESSON**

PROCES-VERBAL DE SEANCE DU 10 AOÛT 2022

N^{bre} de conseillers municipaux en exercice : 14
Présents : 10
Votants : 11

L'an deux mille vingt-deux, le dix août à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Tesson, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle multi-activités, sous la présidence de M. Laurent MORICHON, Maire.

PRÉSENTS : M. Laurent MORICHON, M^{me} Isabelle JOGUET, M. Mathieu FAVRIAU, M. Gérard BOUTON, M^{me} Sabrina MENAND-BOUNNE, M^{me} Anne-Marie MARTIN, M. Laurent ETOURNEAU, M^{me} Isabelle MONNET, M. Jacques DUBOIS, M. Régis BRANGER

ABSENTS AVEC POUVOIR : M^{me} Elise BREMONT donne pouvoir à M^{me} Sabrina MENAND-BOUNNE

ABSENTS : M^{me} Frédérique TRASSARD, M. Alain GENEUVRE, M. David BAUDRY

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Mathieu FAVRIAU

Vus, les articles L. 2121-15 et L. 2121-26 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 heures 10. Monsieur FAVRIAU est nommé secrétaire de séance. Monsieur le Maire propose à l'assemblée le vote du dernier procès-verbal de séance. Ce dernier est approuvé à l'unanimité.

Il en rappelle l'ordre du jour :

- Définition de la durée d'amortissement de l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures de l'école
- Décision modificative du budget relatif au SPIC de la nouvelle centrale photovoltaïque de l'école
- Signature d'une convention avec le Département pour l'aménagement d'une aire de covoiturage à l'entrée du bourg
- Recrutement temporaire d'un agent pour la gestion de la médiathèque municipale
- Signature d'une convention de servitude avec la société ENEDIS pour le passage d'une ligne électrique souterraine
- Intégration des produits générés par des bornes de recharge de véhicules électriques au budget du SPIC de la centrale photovoltaïque de l'école
- Définition des tarifs de location de la salle multi-activités en remplacement des tarifs fixés par une précédente délibération
- Recrutement d'un agent technique municipal
- Achat d'un terrain en vue de l'aménagement d'une mare participant à la gestion des eaux pluviales au lieu-dit « Le Maine Lamy »
- Questions diverses

1/ Procès-verbal des délibérations

Définition de la durée d'amortissement de la centrale photovoltaïque de l'école

Monsieur le Maire expose le projet d'une délibération devant définir, sur demande du comptable public, la durée d'amortissement de la centrale photovoltaïque installée sur les toits des bâtiments de l'école. Il rappelle que la commune a créé un Service Public Industriel et Commercial (SPIC) pour gérer les aspects budgétaires de ce projet. Il correspond à un budget annexe du budget principal de la commune.

Monsieur le Maire rappelle que les panneaux photovoltaïques produisent une électricité revendue à la société EDF dans le cadre d'un contrat passé avec la commune, permettant d'assurer leur auto-financement. La durée du contrat est définie à 20 ans, correspondant également à l'emprunt contracté par la commune pour l'installation de ces panneaux photovoltaïques. Par ailleurs, la durée de garantie des panneaux photovoltaïques, fixée par leur constructeur, est elle-même fixée à 20 ans.

Compte-tenu de ces éléments, Monsieur le Maire propose que le délai d'amortissement comptable de la centrale photovoltaïque soit défini à 20 ans. Sur ces termes, le conseil municipal vote cette délibération à l'unanimité.

Décision modificative du budget du SPIC de la centrale photovoltaïque de l'école

Monsieur le Maire expose un projet de délibération consistant en l'inscription d'opérations d'ordres et d'écriture d'amortissement des biens acquis dans le cadre du budget annexe du Service Public Industriel et Commercial de la centrale photovoltaïque de l'école, en conséquence de la durée d'amortissement définie par la délibération précédemment adoptée.

Le conseil municipal approuve ce projet de délibération à l'unanimité.

Signature d'une convention avec le Département pour l'aménagement d'une aire de covoiturage

Monsieur le Maire expose le projet d'une délibération du conseil municipal visant à lui permettre de signer une convention avec le Département de la Charente-Maritime afin de réaliser l'aménagement d'une aire de covoiturage par ce dernier. Ce projet s'inscrit dans le cadre Schéma Départemental des Aires de Covoiturage, qui a validé officiellement la création d'une aire de covoiturage sur la commune de Tesson.

Monsieur le Maire fait lecture du projet de convention. Il précise que la future aire de covoiturage sera appelée « aire de covoiturage de l'Estuaire ». Elle comprendra 10 places. Selon le projet de convention, la commune acceptera que le Département réalise les démarches d'information auprès du public ainsi que les travaux liés à ce projet d'aménagement.

Le Département sera déchargé de toute réclamation, tout préjudice ou toute poursuite relevant d'un défaut d'entretien du site. La convention est établie pour une durée de six ans. La commune s'engage à informer préalablement le Département de tous travaux exigeant la fermeture de l'aire de covoiturage.

Monsieur le Maire précise qu'il demeurera une petite partie de l'espace actuel à aménager, aux frais de la commune. Il s'agit de la partie de l'espace de stationnement existant occupant la devanture du salon de coiffure. Il propose d'y matérialiser des places destinées à cette entreprise.

Par ailleurs, Monsieur le Maire précise avoir sollicité un devis auprès d'une entreprise pour l'installation de deux bornes de recharge de véhicules électriques, à partir d'un compteur existant près du terrain multisports. L'Etat subventionne ces équipements à hauteur de 60 %.

Monsieur ETOURNEAU et Monsieur DUBOIS s'interrogent sur le suivi des bornes installées près de la médiathèque et du pôle médical. Ce bilan doit être réalisé par la société gestionnaire. Il n'est pas encore disponible pour l'année en cours. La commune est également dans l'attente de la rétrocession du produit de la vente de l'électricité aux usagers.

Monsieur BOUTON précise que les véhicules poids-lourds stationnant périodiquement sur l'aire de covoiturage existante ne devront plus stationner à cet endroit. Il convient donc de rechercher une solution de remplacement.

Monsieur DUBOIS s'interroge sur la sécurité des entrées dans l'aire de covoiturage. Monsieur le Maire précise que l'aire sera située dans l'espace agglomération du bourg et desservie par une route départementale (RD 6). Aussi, les conditions de sécurité sont jugées satisfaisantes par le Département, gestionnaire de cette voie.

Entendu ces différents échanges, le conseil municipal approuve cette délibération à l'unanimité.

Recrutement d'un agent de médiathèque

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la nécessité de procéder au recrutement d'un agent afin de gérer temporairement la médiathèque. En effet, Madame YONNEAU, récemment recrutée en tant que bibliothécaire, nécessite une formation pour occuper pleinement son poste. Il est donc proposé à Madame GIRAUD, qui occupait précédemment ce poste, un contrat de travail temporaire pour lui permettre de former Madame YONNEAU.

Entendu ces propos et confirmant la nécessité de ce recrutement, le conseil municipal approuve cette délibération.

Signature d'une convention avec ENEDIS pour le passage d'une ligne électrique souterraine

Monsieur le Maire rappelle qu'une délibération a été adoptée par le conseil municipal afin de permettre l'acquisition de terrains à l'euro symbolique en vue de la création d'un trottoir sécurisé et d'un dispositif d'écoulement des eaux de ruissellement pluvial au lieu-dit « Chadennes ». Les emprises en question bordent des terrains sur lesquels des constructions sont en cours.

La desserte de ces terrains par le réseau électrique nécessite à présent l'établissement d'une convention de servitude de passage au bénéfice de la société ENEDIS. Entendu cet exposé, le conseil municipal approuve la signature de cette convention par Monsieur le Maire.

Budgétisation du produit de bornes de recharge de véhicules électriques

Monsieur le Maire expose l'opportunité pour la commune d'inclure le produit de vente de l'électricité de deux bornes de recharge de véhicules électriques, installés dans le bourg (médiathèque, pôle médical), dans le budget annexe du SPIC de la centrale photovoltaïque de l'école.

Le conseil municipal approuve cette décision à l'unanimité.

Définition des tarifs de location de la salle multi-activités

Monsieur le Maire expose qu'une précédente délibération adoptée par le conseil municipal a déterminé différents tarifs de location de la salle multi-activités. Néanmoins, il serait nécessaire de réviser ces prix car ces derniers ne couvrent pas certaines demandes.

Il expose notamment le cas d'une personne ayant souhaité louer la salle multi-activités à un prix inférieur au prix voté, car elle ne souhaitait pas bénéficier de la prestation de ménage. Aussi, Monsieur le Maire propose de compléter les tarifs précédemment votés. Les tarifs suivants sont donc proposés :

- 400 € pour une personne extérieure de la commune et 200 € pour une personne habitant à Tesson pour un évènement festif
- 100 € pour une réunion de travail en semaine

A ces tarifs se rajoutent le remboursement de la consommation d'électricité et si nécessaire, selon l'état des lieux, 120€ de frais de ménage pour évènement festif et 60€ suite à une réunion de travail.

Il n'est pas demandé de frais de location pour les associations de la commune.

Après avoir débattu l'opportunité de ces tarifs, le conseil municipal les approuve à l'unanimité.

Point sur le recrutement d'un agent technique municipal

Monsieur le Maire propose au conseil municipal le recrutement d'un nouvel agent technique municipal afin de remplacer un précédent candidat ne convenant plus aux attentes de la commune. Monsieur le Maire expose le profil de ce nouveau candidat, considérant qu'il correspond aux missions attendues.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de recruter cette personne par le biais d'un contrat « Parcours Emplois Compétences », subventionné par l'Etat, pour une durée d'un an et une durée de travail hebdomadaire de 35 heures. Le choix de ce contrat subventionné par l'Etat permettra de réduire temporairement les charges de personnel au sein du budget de la commune.

Par ailleurs, Monsieur le Maire précise que Monsieur VRIGNON a souhaité conserver son poste au sein de la collectivité. Il ne sera donc pas remplacé. Monsieur le Maire propose donc qu'il soit revalorisé financièrement afin de conserver sa motivation.

Entendu ces éléments, le conseil municipal approuve ce recrutement à l'unanimité.

Acquisition d'un terrain comprenant un exutoire des eaux pluviales, lieu-dit « Chez Lamy »

Monsieur le Maire expose le problème récurrent d'une mare sous-dimensionnée au lieu-dit « Chez Lamy », débordant en cas de gros abats d'eau. La mare est également très proche de la voie communale, qui est susceptible de s'abîmer à long terme. Il s'est donc rapproché de ses propriétaires pour envisager l'acquisition de l'emprise foncière contenant la mare à l'euro symbolique.

Cette acquisition permettra à la commune d'aménager cet exutoire de façon adéquate et procéder à sa sécurisation au regard du public, circulant sur la voirie communale adjacente. Monsieur le Maire propose que cette mare soit surcreusée afin de permettre l'infiltration de l'eau et d'y installer un puisard d'infiltration. Un sondage du fond de la mare sera réalisé afin de déterminer la solution technique la plus adaptée.

Le conseil municipal donne son accord pour cette acquisition.

Avenant du bail liant la commune à l'office notarial

Monsieur le Maire annonce que les travaux de réaménagement du bâtiment de l'office notarial sont terminés. Il convient à présent de revaloriser le loyer à la hauteur de l'extension de la surface louée à l'entreprise. Le loyer sera donc augmenté de l'ordre de 300 euros, pour un total de l'ordre de 1 460 €

mensuels. A l'occasion de cet échange, Monsieur le Maire signale que Monsieur DEWAELE a réalisé un excellent travail au cours du réaménagement de ce bâtiment. Ces travaux ont représenté un montant d'environ 20 000 €.

Le conseil municipal adopte le nouveau montant de location de ce bâtiment communal.

2/ Questions diverses

Concert « Les Eurochestreries »

Monsieur le Maire adresse ses remerciements aux élus du conseil municipal et à l'association du Foyer Rural de Tesson pour leur participation au concert de la chorale ukrainienne « Mukachevo » proposé par « Les Eurochestreries », le lundi 8 août dernier dans l'église de Tesson. Cet événement a réuni 170 participants.

Monsieur DUBOIS considère qu'il s'agit d'une expérience de grande qualité à renouveler. Il rappelle que la commune de Tesson a pris en charge les frais financiers de cet événement et jugerait opportun de le préciser au sein de la prochaine lettre municipale adressée aux habitants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 15.

Fait à Tesson, le 10 septembre 2022.

Le secrétaire de séance,



Le maire,



